



## **Enseignants « BEPECASER » de la conduite:**

**Les fiches de qualification BEPECASER n'existent plus !**

**Vous êtes désormais au même niveau que les Titres Prof ECSR !**

Vous étiez nombreux à nous interroger sur la non-application par votre école de conduite de l'Accord Paritaire conclu le 19/12/2024 à propos des fiches de qualification du RNQSA pour le 1er semestre 2025.

Jusqu'à présent cet accord ne s'appliquait que pour les entreprises adhérentes aux organisations patronales signataires.

### **Or ce n'est plus le cas !**

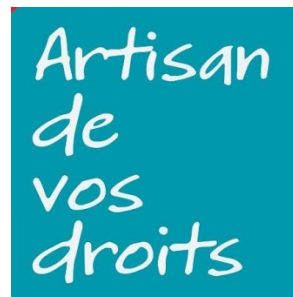
En effet, l'arrêté d'extension (*qui vient de paraître le 31 mai 2025 au Journal Officiel*) **rend désormais obligatoire cet accord dans TOUTES les écoles de conduite de la branche des services de l'automobile et ce, sans aucune distinction !**

En conséquence, les fiches de qualification dites "BEPECASER" disparaissent et sont remplacées par celles des Titres Prof ECSR !

### **Bien évidemment, cela implique également :**

- Les augmentations d'échelons et par voie de conséquence les rémunérations telles que prévues par la grille des salaires "minima" !

**PS :** Retrouvez sur notre site, toutes les fiches de qualification ainsi que la grille des « salaires minima » applicables à ce jour !



*Le syndicat des salariés des écoles de conduite.*